

UrbanTrail Centenaire 1^{er} Régiment Etranger de Cavalerie

Dimanche 21 février 2021

Règlement

Généralités :

Ci-après le règlement de l'UrbanTrail à Orange 84100, organisé le dimanche 21 février 2021.

L'épreuve, est organisée par l'association « Team Orange Manager Educatif », 50% des bénéfices seront reversés à une œuvre caritative. « **Fondation Légion Etrangère au profit des blessés de guerre** ».

Le Parc des expositions, avenue Antoine PINAY 84100 Orange, servira de base de départ et d'arrivée, de parking et de plate-forme pour les partenaires éventuels.

Covid :

A l'heure où ce règlement est établi, nul ne sait ce qu'il en sera de la pandémie. L'organisation appliquera alors strictement les consignes et dispositions sanitaires en vigueur, qui seront éventuellement exigées, par les autorités.

Inscriptions :

Les inscriptions se feront uniquement par internet, à compter du 20 décembre 2020, jusqu'au samedi 20 février 2021, à 18h00. Il n'y aura aucune inscription sur place.

Aucune inscription, par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte par l'organisation, seul NIKROME est habilité à enregistrer les engagements.

Le site internet pour s'inscrire « WWW.NIKROME.COM »

Toutes les inscriptions sont fermes et définitives, elles ne peuvent faire l'objet d'aucuns remboursements, pour quelques motifs que ce soit, sauf pour raison médicale, dans ce cas l'intéressé devra avant le 26 février 2021 à 12h00 terme de rigueur, faire parvenir à l'organisation un courrier postal en recommandé uniquement, avec l'original d'un certificat médical daté et signé par un médecin, précisant la raison médicale.

Le transfert d'inscription au profit d'autrui est strictement interdit, dans ce cas le dossard sera considéré non attribué. Toutes personnes disposant d'un dossard acquis en infraction du présent règlement sera mis hors course et ne pourra figurer dans les classements.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou autres face à ce type de situation.

Limites d'âges :

Le Trail d'une distance de **15 kilomètres** est ouvert aux coureurs à partir de la catégorie cadet, féminine et masculin, jusqu'aux vétérans.

Tous les athlètes mineurs au jour de l'épreuve, devront obligatoirement présenter une autorisation parentale, elle sera validée lors de l'inscription en ligne.

Des contrôles de licences et/ou de cartes d'identité seront effectués lors de la remise des dossards.

Dossards / Horaires

Le retrait des dossards se fera sur place, uniquement le jour de la course de 08h00 à 09h45. Ouverture du secrétariat à 07h45.

L'athlète en personne se présentera à l'accueil muni de sa confirmation d'inscription, de sa licence et/ou carte d'identité, pour retirer son dossard.

La participation aux épreuves implique le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles, il ne devra être ni coupé, ni plié, ni réduit sous peine de disqualification.

07h45 Ouverture du secrétariat

10h00 Départ Trail

Tarifs :

En ligne uniquement, jusqu'au 20 février 2021 à 18h00 sur le site **NIKROME.COM**.

15,00 euros

Certificats médicaux/Licences :

Pour pouvoir s'inscrire aux épreuves, il faut être obligatoirement titulaire d'une **licence athlète compétition en cours de validité, des Fédérations suivantes FSGT, FFA, FFTRI et UFOLEP**. Pour les non licenciés présenter un certificat médical daté de moins d'un an avec spécifié dessus « **Apte à la course à pieds, y compris en compétition, sans restriction** ».

L'organisateur conserve la trace des pièces présentées lors de l'inscription.

Parcours :

Le parcours comprend une boucle de 15 kilomètres sur et autour de la colline Saint Eutrope, empruntant, routes, chemins et sentiers, avec passage dans le Théâtre Antique d'Orange.

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu, sous peine de se voir disqualifier en cas de tricheries.

Accompagnateurs :

Aucun accompagnateur en vélo ou autre n'est autorisés à suivre les athlètes.

Chronométrage/Contrôles :

Le chronométrage et les résultats sont assurés par la société NIKROME, les dossards seront équipés de puces électroniques.

Des contrôles physiques et électronique sont effectués en cours d'épreuve sur le parcours.

Signalisation :

Le parcours est entièrement fléché, au sol et sur panneau à l'aide de flèches fluorescente.

Les carrefours sont protégés par des signaleurs en gilets jaunes, toute fois les concurrents devront respecter le code de la route en courant sur la droite de la chaussée, voir sur trottoir.

Ravitaillements :

Pendant l'épreuve un ravitaillement sera installé tous les 5 kilomètres.

A l'arrivée un stand ravitaillement est mis à la disposition des athlètes ayant pris part aux épreuves.

Récompenses / Classements :

Tous les inscrits, recevront au retrait des dossards un lot souvenir.

La première féminine et le premier Masculin au scratch seront récompensés par un podium, avec coupes et lots.

Des podiums récompenseront, les 3 premiers de chacune des catégories, des deux sexes, ils recevront coupes et lots, mais sans cumul avec le classement scratch.

Les podiums seront faits en présence de Madame la Député Marie-France LORHO, de Monsieur Jacques BOMPARD Maire d'Orange, du Général COMLE et du Chef de Corps du 1^{er} REC.

Pour les podiums, présence obligatoire des athlètes pour recevoir coupes et lots, aucune autre personne ne pourra représenter l'athlète sur le podium.

Responsabilités :

Chaque concurrent déclare être couvert par une assurance, il déclare également décharger l'organisation concernant, les blessures, les dommages matériels, les vols, les pertes de biens.

Les licenciés bénéficient à ce titre des garanties proposées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de souscrire une assurance individuelle.

L'organisation a souscrit une assurance à responsabilité civile pour se couvrir conformément à la loi.

Droits à l'image :

Les participants autorisent sans restriction, les organisateurs, partenaires et ayants droits, à utiliser toutes les images de la manifestation sportive sur lesquelles, ils pourraient apparaître.

Annulation de course :

L'organisateur de l'UrbanTrail d'Orange, se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'épreuve, pour tous motifs, qui, mettraient en jeu la vie ou l'intégrité physique des athlètes et tous autres cas de force majeure, d'autorisations, sans dédommagement total pour les coureurs. Dans ce cas, nous rembourserons le prix de l'engagement, moins une retenue de 3.50 euros par athlète afin de couvrir les frais d'organisation.

Engagement contractuel :

L'inscription d'un participant l'épreuve, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2021 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions et qu'il n'exercera aucun recours contre l'organisateur.

Patrice DUPÖNT
Président de l'organisation